

**Arrêté n° DS 16-01-2019-05 portant délégation de signature**  
**Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM**  
**Monsieur Yannis POUSSET, Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM**  
**Services centraux**  
**Laboratoire XLIM**

**Le Président de l'Université de Poitiers**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'acte en date du 12 juin 2018 portant désignation de Monsieur Philippe CARRÉ en qualité de Responsable des deux axes du laboratoire XLIM ;
- Vu l'acte en date du 12 juin 2018 portant désignation de Monsieur Yannis POUSSET en qualité de Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM ;

**Arrête**

**Article 1 : Actes administratifs**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'utilisation de véhicules personnels ;
- Les autorisations d'invitation de personnalités extérieures ;

**Article 2 : Actes financiers**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

**Article 3 : Absence et/ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe CARRÉ, Responsable des deux axes du laboratoire XLIM, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Yannis POUSSET, Responsable-adjoint des deux axes du laboratoire XLIM, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents mentionnés aux articles 1 et 2 ;

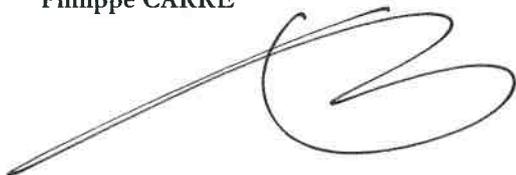
**Article 4 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 01/02/2019  
Les délégataires,

**Philippe CARRÉ**



**Yannis POUSSET**



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 16 janvier 2019  
Le Président de l'Université

**Yves JEAN**



**UNIVERSITE DE POITIERS**

**15. FEV. 2019**

**Direction des affaires juridiques**